d'une S de sable et surmontée de trois fleurs de lis d'argent. » **Sédan** : « d'argent, à un chêne de Sinople, enjlanté du premier émail, posé sur une terrasse, aussi d'argent, mouvante de la pointe de l'écu ; au sanglier de sable brochant sur le tronc. » **Senlis** : « de gueules, au pal d'or. » **Sens** : « semé de France, à une tour d'argent, ouverte et maçonnée de sable. » **Soissons** : « de gueules, à une fleur de lis d'argent. » Suivant d'autres : « d'argent, à trois pals de gueules, au pied fiché, chacun chargé en chef d'un besant du champ. » **Strasbourg** : « d'azur, à une Notre-Dame de carnation, assise sur un trône d'or, tenant de la main droite un sceptre du même, et sur le bras gauche l'enfant Jésus aussi de carnation ; sous les pieds de la Vierge, un écusson d'argent à la bande de gueules. » **Tarbes** : « écartelé d'or et de gueules. » **Thionville** : « d'azur, à un château de trois tours d'or. » **Tonnerre** : « de gueules, à la bande d'or. » **Toul** : « de gueules, à un T fleuronné d'or. » **Toulon** : « d'azur, à la croix d'or, le premier canton chargé d'un drapeau d'argent, coutourné ; au chef semé de France. » **Toulouse** : « de gueules, à la croix vidée, cléchée, pommetée et alaisée d'or, soutenue d'une vergette d'argent, un agneau du même en pointe, la tête contournée, brochant sur la vergette ; en chef, deux tours d'argent donjonnées chacune de trois donjons, ceux de la tour à sénestre ouverts en clocher ; au chef semé de France. » **Tournon** : « de sinople, à quatre tours d'argent, deux et deux. » **Tours** : « de sable, à trois tours d'argent, maçonnées, ouvertes et ajourées du champ. » Suivant d'Hozier : « de gueules, à trois tours d'argent rangées sur une terrasse de sinople ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or. » **Troyes** : « d'azur, à la bande d'argent accompagnée de six croix du même, recroisettées, au pied fiché, et mises en orle. » Suivant d'autres : « d'azur, à la bande d'argent accostée de quatre cotices, deux à dextre, deux à sénestre, potencées et contre-potencées d'or. » **Tulle** : « de gueules, à trois rocs d'échiquier d'or. » **Tulle** : « fascé d'argent et de gueules, de six pièces ; au chef de France. » **Valence** : « de gueules, à la croix d'argent chargée en cœur d'une tour d'azur. » **Valenciennes** : « de gueules, au lion d'or. » **Vannes** : **Guienne** : « de gueules, au léopard d'or. » **Ile-de-France** : « de France, » c'est-à-dire les mêmes *armes* que celles du roi. **Languedoc** : « de gueules, à la croix évidée, cléchée et pommetée d'or. » **Limousin**, sous les anciens vicomtes : « bandé d'or et de gueules de dix pièces. » Sous la maison de Bretagne : « d'hermine, à la bordure de gueules. » A partir du xve siècle : « d'argent, parti de gueules, chapé de l'un en l'autre. » **Lorraine** : « d'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent. » **Lyonnais** : « d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules. » C'est le blason des anciens comtes ; mais on le remplace souvent par celui de la capitale de la province : « de gueules, au lion d'argent. » **Maine** : « d'or, à la croix de gueules, au chef de France. » Suivant d'Hozier, à partir de 1696 : « d'argent, à deux canons de sable en sautoir, au chef d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or. » **Marche (La)**, sous les comtes de la maison de Lusignan : « burelé d'argent et d'azur. » Sous les comtes de la race capétienne : « Semé de France, à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent. » **Navarre** : « de gueules, aux chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir. » **Nivernais**, jusqu'à la fin du xvm^e siècle : « d'azur, semé de billettes d'or, au lion du même brochant. » Après cette époque, la province porta, suivant les temps, les armes des comtes de Flandre et celles des cadets de la seconde maison de Bourgogne. **Normandie** : « de gueules, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre, passants. » **Orléanais** : « de gueules, à trois besants d'argent en pal. » **Picardie** : « Bandé d'or et d'azur de six pièces. » **Poitou** : « de gueules, à cinq châteaux d'or. » **Provence** : « d'azur, à une fleur de lis d'or, au lambel de trois pendants de gueules. » **Roussillon** : « d'azur, à l'aigle éployée d'or. » **Saintonge** : « d'azur, à une mitre d'argent, accompagnée de trois fleurs de lis d'or, deux en chef et une en pointe. » **Touraine** : « de gueules, au châteaux d'argent. » **Vermandois** : « échiqueté d'or et d'azur, au chef semé de France. »

— *Armoiries au Japon.* Le Japon, dont la civilisation et l'organisation intérieure offrent de si extraordinaires et de si nombreuses affinités avec notre monde européen, possède une aristocratie forte et puissante, qui ne le cède à la féodalité de notre moyen âge ni en splendeur, ni en prérogatives ou privilèges. Comme chez nous, la base sur laquelle repose l'aristocratie est la gloire militaire, et il existe pour chaque famille réellement importante un blason particulier, qui sert à rappeler d'anciens et glorieux exploits, et qui se déploie avec ostentation, surtout dans les grandes cérémonies publiques. Il existe à la Bibliothèque impériale un volume japonais excessivement curieux, qui porte le titre de *Wa-setsyô-sits-kai-fou-kouro zô-si*, et qui contient une collection fort étendue de blasons et d'*armoiries* appartenant aux plus hauts fonctionnaires et aux principales familles du royaume. Les armes de l'empereur se composent de trois feuilles réunies dans un cercle et les pointes tournées vers le centre ; celles du prince *Tsou-Sima*, qui jouit dans sa province d'une autorité presque royale, consistent en six petits ronds ou *tourteaux*, symétriquement disposés dans un cercle. Le blason du roi de *Lou-Tchou* est un cercle comprenant deux espèces de croissants réunis transversalement par leurs extrémités.

Armoiries (LA VRAIE ET PARFAITE SCIENCE DES), ou l'*Indice armorial*, ouvrage apprenant et expliquant sommairement les mots et figures dont on se sert au blason des armoiries et l'origine d'icelles ; par Jean Tristan (lui), augmenté de nombre de termes, et enrichy de grande multitude d'exemples des armes des familles, tant françoises qu'estrangères, des institutions des ordres et des tours colliers, des marques des dignités et charges, des ornements des escus ; de l'office et des roys, des héraulds, des poursuivants d'armes et autres curiosités dépendantes des armoiries, par *Pierre Paillot*; Dijon, 1660, in-fol. On ne peut avoir de ce livre estimé une meilleure analyse que son sous-titre. « C'est encore de tous les ouvrages de ce genre, dit M. Joannis Guigard celui qui est et qui mérite même aujourd'hui d'être le plus consulté. » Il a eu plusieurs éditions.

ARMOISE s. f. (ar-moi-ze — contraction du lat. *artemisia*, venu lui-même du gr. *artemisia*, d'*Artemis*, nom grec de Diane, déesse qui présidait aux accouchements et secourait les femmes dans leurs maladies. Chez les anciens, en effet, l'armoise était considérée comme un puissant emménagogue). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des corymbifères, renfermant un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont remarquables par leurs propriétés économiques ou médicinales : L'ARMOISE *commune ou herbe de Saint-Jean croît dans les lieux incultes et sur le bord des chemins ; elle est apéritive, stimulante, vulnéraire et détersive.* (J. Decaisne.)

— **Encycl.** Le genre *armoise* présente les caractères suivants : feuilles alternes, diversement découpées ; capitules flosculeux, petits, disposés en épis ou en grappes paniculées ; fleurons du centre à cinq dents, hermaphrodites ou stériles par avortement ; fleurons de la circonférence femelles, grêles, filiformes, à deux ou trois dents peu marquées ; involucre ovoïde, à écailles imbriquées ; réceptacle plan ou convexe, dépourvu de paillettes, glabre ou hérissé de soies ; akènes obovés, comprimés, sans aigrette et sans couronne.

Les principales espèces sont l'*armoise commune*, l'*armoise des champs*, l'*armoise aurone*, l'*armoise absinthe*, l'*armoise estragon* et l'*armoise de Judée*.

1° *L'armoise commune*, appelée vulgairement *herbe de Saint-Jean*, est une herbe vivace, à tige dressée, rougeâtre, striée, rameuse au sommet, haute de 6 à 12 décimètres, à feuilles pinnatipartites, d'un vert sombre et glabres en dessus, blanches et tomenteuses en dessous, à capitules très-petits, à réceptacle glabre, à fleurs jaunes ou d'un jaune rougeâtre. Elle croît dans les lieux incultes, parmi les décombres, le long des haies, sur le bord des chemins. Elle fleurit de juillet à octobre. Aromatique et amère, elle est employée en médecine comme tonique, excitante, emménagogue. Sa racine, considérée comme antispasmodique, a été essayée, en Allemagne, contre l'épilepsie.

2° *L'armoise des champs* se compose de feuilles d'abord pubescentes et blanchâtres, puis glabres et d'un vert gai, composées de segments très-étroits, linéaires ; à ses capitules très-petits et très-nombreux, réunis en petites grappes le long des rameaux et formant par leur ensemble de longues panicules pyramidales, à ses fleurs d'un vert jaunâtre, souvent rougeâtres au centre des capitules. Elle fleurit de juillet à septembre.

L'armoise aurone est une plante sous-pubescente, à feuilles petites, d'un vert blanchâtre, à fleurs jaunes, en petit nombre dans chaque capitule. Elle est originaire de l'Italie et cultivée dans nos jardins à cause de son odeur agréable, qui rappelle à la fois celle du citron et du camphre, et qui lui a fait donner le nom de *citronnelle*. On l'emploie quelquefois à titre de médicament excitant, tonique et vermifuge.

L'armoise absinthe, désignée ordinairement sous le nom d'*absinthe*, de *grande absinthe*, d'*armoise amère*, est une plante vivace, pubescente, multicaule ; à tiges dressées, blanchâtres, cannelées, rameuses ; à feuilles pétiolées, soyeuses sur les deux faces, d'un vert blanchâtre en dessus, d'un blanc argenté en dessous ; à réceptacle hérissé de longs poils ; à fleurs jaunâtres. Elle croît d'une manière spontanée dans les lieux incultes, pierreux, montueux, de la plupart des contrées de la France. Son odeur est pénétrante, aromatique, désagréable, sa saveur extrêmement amère. Ses feuilles et ses sommités fleuries sont employées comme excitantes, toniques, antipériodiques, emménagogues et vermifuges. Soumises à la distillation, elles fournissent une liqueur particulière connue de tout le monde sous le nom d'*absinthe*.

L'armoise estragon est une herbe vivace, multicaule, glabre dans toutes ses parties ; elle a comme la précédente le réceptacle garni de soies et les fleurs jaunâtres ; elle s'en distingue par ses feuilles glabres, sessiles, lancéolées, les inférieures trifides au sommet, les supérieures entières ou à peine dentées. Originaire de la Sibérie, elle est cultivée dans les jardins potagers sous les noms d'*estragon*, de *dragonne* ou de *serpentine*. Elle doit ces dénominations à sa racine que l'on a comparée à un dragon, à un serpent plusieurs fois replié sur lui-même. Ses feuilles ont une odeur aromatique, une saveur fraîche et piquante. On les emploie dans les cuisines comme condiment, en les mêlant à la salade.

L'*armoise de Judée* donne par ses capitules et ses pédoncules le médicament connu sous le nom de *semen-contra* de Barbarie, lequel forme la base de plusieurs préparations vermifuges. (V. SEMEN-CONTRA.

ARMOISEUR, EUSE s. (ar-moi-zeur, eu-ze — rad. *armoise*). Qui fabrique l'étoffe appelée armoise ou armoisin.

ARMOISIN s. m. (ar-moi-zain — de l'ital. *armesino*, armoiries, à cause des figures designées sur cette étoffe). Comm. Sorte de taffetas très-légers que l'on fabrique principalement aux Indes orientales, en Italie et à Lyon. Ce dernier s'appelle aussi *armoise* : *Les* ARMOISINS *se divisent en deux sortes, les ternis, qui sont des taffetas rayés ou à carreaux, et les damaras, qui sont des taffetas à fleurs.* (Guillaumin.) ‖ Adj. Qui est de la nature, de la couleur de l'armoisin : *Taffetas* ARMOISINS. *Etoffe* ARMOISINS.

ARMOMANCIE s. f. (ar-mo-man-si — du gr. *armos*, épaule ; *manteia*, divination). Antiq. Divination qui se pratiquait en examinant l'épaule des victimes.

ARMON s. m. (ar-mon). Techn. Nom de chacune des deux pièces entre lesquelles se trouve placé le gros bout du timon d'un carrosse, d'une voiture, d'une charrue : *Dès que les chevaux se mettent en marche, l'effort qu'ils exercent tend à relever les* ARMONS.

— *Levier des armons*, Levier destiné à soutenir les armons, quand il n'y a pas de tirage.

ARMONVILLE (Jean-Baptiste), conventionnel, né à Paris en 1750, mort en 1808. Il était cardeur de laine dans sa ville natale lorsqu'il fut nommé député à la Convention. Il siégea à la Montagne auprès de Marat, vota la mort du roi sans appel ni sursis, et prit souvent la parole dans les discussions. On l'avait surnommé *Bonnet Rouge*, parce qu'il portait constamment cette coiffure. Il lutta courageusement contre la réaction thermidorienne, et protesta contre la fermeture des Jacobins, au nom du droit d'association. Après la session conventionnelle, il n'accepta aucune fonction publique et retourna simplement à son humble métier. Les détracteurs de l'époque révolutionnaire disent qu'il ne savait pas lire, qu'il était toujours ivre, etc. Rien n'est plus faux. C'était un homme qui avait l'exaltation du temps, mais qui était honnête, intelligent et de mœurs régulières.

ARMORACIE s. f. (ar-mo-ra-si — du lat. *armorica*, pour *Aremorica*, l'Armorique, où cette plante croît particulièrement). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, tribu des alyssinées, que l'on désigne vulgairement sous les noms de *moutarde d'Allemagne*, *moutarde des capucins*, *moutardelle*, *cochlaria rustique*, *cranson de Bretagne*, *raifort sauvage*, etc.

— **Encycl.** L'*armoracie* est une plante vivace à racines charnues, appartenant au genre cochléaria. On la trouve dans les lieux humides, sur le bord des ruisseaux dans le nord de l'Europe ; elle croît en abondance en France et en Angleterre. Sa tige, droite et rameuse au sommet, atteint jusqu'à un mètre de hauteur. Elle est caractérisée par ses feuilles lancéolées, dentées ; un calice à quatre sépales égaux, une corolle à quatre pétales ongiculés et des feuilles blanches en grappe. La racine de cette plante est douée de propriétés antiscorbutiques ; elle a une saveur piquante, comme celle de la moutarde ; aussi, dans beaucoup de pays, on s'en sert comme d'assaisonnement. La médecine l'emploie comme vermifuge, stimulant et diurétique.

ARMORIAL, ALE adj. (ar-mo-ri-al, a-le — rad. *armories*). Qui appartient, qui a rapport aux armoiries : *Livre, traité* ARMORIAL. *Des connaissances* ARMORIALES. ‖ Pl. ARMORIAUX.

— S'empl. plus ordinairem. comme subst. masc. pour désigner un recueil d'armoiries, un livre contenant les armoiries de la noblesse d'une nation, d'une province, d'une famille : L'ARMORIAL *général de la France*, L'ARMORIAL *de Bretagne, de Normandie. Il existe dans ce pays un grand nombre d'*ARMORIAUX.

Armorial général de la France, par L.-P. d'Hozier, grand généalogiste de France. Cet *armorial* n'est général que sur le titre ; il ne contient que huit cent soixante-dix-neuf articles. Pour être complété dans ces proportions, cent cinquante volumes auraient à peine suffi. Il n'est divisé ni par provinces, ni par généralités, ni par élections, ni par ordre alphabétique général, mais bien par *listes de souscripteurs*, réparties en six registres, dont chacun est disposé par ordre alphabétique des noms de famille. Le sixième registre renferme une liste des articles contenus dans les dix volumes, et la deuxième partie du premier registre contient : « *Extraits des différents édits, ordonnances, déclarations, arrests, règlements, décisions*, etc., *concernant la noblesse et les armoiries.* » Quoique incomplet, cet ouvrage est aujourd'hui la source la plus vraie, la plus authentique que l'on puisse consulter sur cette matière ; aussi a-t-il acquis une valeur que le temps n'a fait que légitimer. Le prix en est très-élevé aujourd'hui : un exemplaire fut adjugé au prix de 1,705 fr., à la vente de la bibliothèque de M. Solar, en novembre 1860. Cet ouvrage a paru pour la première fois à Paris de 1738 à 1768, 10 vol. in-fol. On trouvera de plus amples détails dans le *Journal des savants*, le *Mercure de France*, 1739, et la *Bibliothèque héraldique de la France*, par M. J. Guigard.

Armorial général, par J.-B. Rietstap. Cet immense ouvrage, contenant la description des armoiries des familles nobles ou patriciennes de l'Europe, et précédé d'un dictionnaire des termes du blason, parut à Gouda (Hollande) en 1861. C'est le plus vaste répertoire héraldique qui ait été entrepris, l'œuvre d'un véritable bénédictin. Il comprend la description des armes d'environ soixante mille familles. Malgré ce chiffre prodigieux, on y trouve encore bien des lacunes, qu'une telle confusion de matériaux rendait inévitables. Mais devant ce travail, qui témoigne d'une si profonde érudition, et est appelé à rendre tant de services à la science historique, on hésite à faire un reproche à l'auteur, qui, du reste, prépare un supplément.

Armorial et Nobiliaire de Savoie, par le comte Amédée Foras. (Cet ouvrage, publié à Grenoble avec un grand luxe typographique, est en cours de publication.

ARMORIANT (ar-mo-ri-an) part. prés. du v. Armorier.

ARMORICAIN, AINE s. et adj. (ar-mo-ri-kain, è-ne). Géogr. Qui est né en Armorique, qui habite l'Armorique ; qui appartient à l'Armorique ou à ses habitants.

— Hist. *Cycle armoricain*, appelé aussi *cycle d'Arthur*, *cycle de la Table-Ronde*, Espace de temps, au moyen âge, pendant lequel, ont été composés la légende du roi Arthur et les poèmes de Lancelot du Lac, de l'enchanteur Merlin, etc.

— Linguist. *L'armoricain*, La langue parlée dans l'Armorique ou basse Bretagne, et qui est un dialecte celtique.

ARMORIÉ, ÉE (ar-mo-ri-é) part. pass. du v. Armorier. Orné d'armoiries : *L'armoise* ARMORIÉE. *Une servante tenait le sac* ARMORIÉ *dans lequel on renfermait le livre où elle lisait sa messe.* (Alex. Dum.) *Depuis ce temps, d'Artagnan se méfiait des mouchoirs* ARMORIÉS. (Alex. Dum.)

ARMORIER v. a. ou tr. (ar-mo-ri-é — rad. *armoiries*; prend deux i de suite dans le prés. pers. pl. de l'imparfait de l'indic. et du prés. du subjonct. : *Nous armorions ; que vous armoriiez*). Peindre, graver, appliquer des armoiries sur quelque chose : *Faire* ARMORIER *sa voiture. Faire* ARMORIER *de la vaisselle, un cachet.*

Et, pour toute vertu, fit au dos d'un carrosse,
A côté de sa mitre *armorier* sa crosse.
BOILEAU.

Epouser les aleux d'un marquis ou d'un comte,
Armorier son char de glaives, de drapeaux,
Et se masquer d'un nom porté par des héros.
GILBERT.

ARMORIQUE (mot celtique qui signifie : *sur les bords de la mer*), contrée de l'anc. Gaule, située sur les bords de l'Océan, entre les embouchures de la Seine et de la Loire, et la Bretagne tout entière y était comprise. Le nom d'*Armorique* paraît aussi avoir désigné la partie située entre le Rhône et l'océan Atlantique, que les Romains nommèrent plus tard Aquitaine. Les cités armoricaines formaient, au temps des Romains, une confédération puissante et très-jalouse de son indépendance.

— Adjectivem. :

Non loin de l'*armorique* plage,
Il est une ile, affreux rivage,
Habitacle marécageux. GRESSET.

ARMORISTE s. m. (ar-mo-ri-ste — rad. *armorier*). Celui qui sait, qui enseigne le blason, qui écrit sur le blason. ‖ Celui qui fait, qui peint ou grave des armoiries.

ARMOSELLE s. f. (ar-mo-zè-le). Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères, renfermant de beaux arbustes verts, originaires de l'Afrique. Syn. de *seriphium*.

ARMSDORF (André), musicien allemand, né à Muhlberg, près de Gotha, en 1670, mort en 1699. Il était organiste à Erfurt et se fit connaître surtout par de nombreux morceaux de musique sacrée.

ARMSTRONG adj. m. (ârm-strong — de *Armstrong*, n. pr.). Art milit. *Canon armstrong*, Canon d'un nouveau genre, qui se charge par la culasse, et porte plus loin que le canon ordinaire, avec une force de pénétration plus grande : *Le* CANON ARMSTRONG *a fait faire un pas gigantesque à l'arme d'artillerie.* (Journ.) *Le* CANON ARMSTRONG *est, sous tous les rapports, l'arme la moins coûteuse qui ait encore été produite.* (Journ.) V. CANON.

— *Boulet armstrong*, Boulet d'une forme particulière employé pour le service du canon armstrong : *Le* BOULET ARMSTRONG *est conique ; il ne laisse pas de vent, et reçoit ainsi toute la force explosive de la poudre.* (Le Moniteur.)

— Substantiv. : *Les Anglais ont décidé que toutes leurs batteries de côte, tous les ouvrages de leur littoral seraient armés d'*ARMSTRONG. (Journ.)

ARMSTRONG (Archibald), né dans le Cumberland, mort en 1672, était bouffon de Jacques VI, et devint, après la mort de ce prince, ceui de l'archevêque Laud. On l'appelait communément *Archy* ou *Archée*. Ses bons mots, facéties et calembours n'ont de sel qu'en anglais. Il a publié un pamphlet très-violent contre son deuxième patron, le prélat Laud, qui l'avait chassé.

ARMSTRONG (Jean), ingénieur du roi d'Angleterre, mort en 1758. Envoyé en 1738 dans l'île de Minorque, il étudia la topographie, l'histoire naturelle, les mœurs, l'histoire, etc., de ce pays, et publia à Londres, en 1752, l'*Histoire de l'île de Minorque*, ouvrage d'un haut intérêt, dont il a donné une seconde édition, considérablement augmentée, en 1756.

ARMSTRONG (George), médecin anglais, né à Londres, mort en 1781, s'est occupé surtout des maladies des enfants. Il a publié le résultat de ses observations et de ses recherches sous le titre de *Essay on the diseases most fatal to infants*, ouvrage qui a eu de nombreuses éditions.

ARMSTRONG (François), médecin anglais, né dans le Lincolnshire, mort en 1789. On lui attribue l'invention d'une couleur verte végétale, qu'il a décrite dans un ouvrage intitulé : *An Account of a newly-invented beautiful green paint, lasting in the open air, and daily improving by the winds, sunshine and rains*; Stramfort, 1783.

ARMSTRONG (Jean), médecin et poète écossais, né à Castletown vers 1709, mort en 1779, alla se fixer à Londres en 1733, et s'y fit remarquer plutôt comme littérateur et homme d'esprit que comme médecin. Son meilleur ouvrage est son poème didactique de l'*Art de conserver sa santé* (1744), qui a eu plusieurs éditions, et qui est regardé comme un des bons poèmes didactiques qui existent dans la littérature anglaise. On lui doit aussi une satire violente contre les médecins, écrite à la manière de Lucien, et intitulée : *Essai sur l'art d'abréger l'étude de la médecine*, ainsi que divers autres ouvrages de littérature ou de médecine.

ARMSTRONG Mostyn (Jean), géographe anglais, vivait à la fin du siècle dernier. Il n'est connu que par les travaux suivants : *Scotch atlas* ; — *Essay on the contour of the coast of Norfolk*, 1791.

ARMSTRONG (Jean), poète et publiciste écossais, né à Leith en 1771, mort en 1797. Il écrivit dans les journaux de Londres et mourut jeune, épuisé par le travail et les privations, mais qui était honnête, intelligent et de mœurs régulières.

ARMORACIE s. f. (ar-mo-ra-si — du lat. *armorica*, pour *Aremorica*, l'Armorique, où cette plante croît particulièrement). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, tribu des alyssinées, que l'on désigne vulgairement sous les noms de *moutarde d'Allemagne*, *moutarde des capucins*, *moutardelle*, *cochlaria rustique*, *cranson de Bretagne*, *raifort sauvage*, etc.

— **Encycl.** L'*armoracie* est une plante vivace à racines charnues, appartenant au genre cochléaria. On la trouve dans les lieux humides, sur le bord des ruisseaux dans le nord de l'Europe ; elle croît en abondance en France et en Angleterre. Sa tige, droite et rameuse au sommet, atteint jusqu'à un mètre de hauteur. Elle est caractérisée par ses feuilles lancéolées, dentées ; un calice à quatre sépales égaux, une corolle à quatre pétales ongiculés et des feuilles blanches en grappe. La racine de cette plante est douée de propriétés antiscorbutiques ; elle a une saveur piquante, comme celle de la moutarde ; aussi, dans beaucoup de pays, on s'en sert comme d'assaisonnement. La médecine l'emploie comme vermifuge, stimulant et diurétique.

ARMORIAL, ALE adj. (ar-mo-ri-al, a-le — rad. *armorier*). Qui appartient, qui a rapport aux armoiries : *Livre, traité* ARMORIAL. *Des connaissances* ARMORIALES. ‖ Pl. ARMORIAUX.

— S'empl. plus ordinairem. comme subst. masc. pour désigner un recueil d'armoiries, un livre contenant les armoiries de la noblesse d'une nation, d'une province, d'une famille : L'ARMORIAL *général de la France*, L'ARMORIAL *de Bretagne, de Normandie. Il existe dans ce pays un grand nombre d'*ARMORIAUX.

Armorial général de la France, par L.-P. d'Hozier, grand généalogiste de France. Cet *armorial* n'est général que sur le titre ; il ne contient que huit cent soixante-dix-neuf articles. Pour être complété dans ces proportions, cent cinquante volumes auraient à peine suffi. Il n'est divisé ni par provinces, ni par généralités, ni par élections, ni par ordre alphabétique général, mais bien par *listes de souscripteurs*, réparties en six registres, dont chacun est disposé par ordre alphabétique des noms de famille. Le sixième registre renferme une liste des articles contenus dans les dix volumes, et la deuxième partie du premier registre contient : « *Extraits des différents édits, ordonnances, déclarations, arrests, règlements, décisions*, etc., *concernant la noblesse et les armoiries.* » Quoique incomplet, cet ouvrage est aujourd'hui la source la plus vraie, la plus authentique que l'on puisse

hommes de pied et dix mille cavaliers couverts d'une ARMURE *complète*. (Volt.) *Jamais ces robustes guerriers n'ont ployé sous leur pesante* ARMURE. (Chateaub.) L'ARMURE *de fer défend bien ce qu'elle recouvre*. (E. Souvestre.) *Les Anglo-Saxons reçurent les assaillants à grands coups de hache, qui, d'un revers, brisaient les lances et coupaient les* ARMURES *de mailles*. (Aug. Thierry.)

De coups plus furieux chaque *armure* étincelle.
V. HUGO.

Tu grandis sans plaisir, tu tombas sans murmure :
Rien d'humain ne battait sous ton épaisse *armure*.
LAMARTINE.

Le jour paraît, je charge mon *armure*,
Mon bras fléchit sous un lourd bouclier,
Et le poids d'un casque d'acier
Presse ma noire chevelure.
BAOUT-LORMIAN.

— Par ext. Armes défensives des animaux, comme les piquants du hérisson, la carapace de la tortue, etc. : *Sa barbe dure, mêlée de noir et de blanc, ressemblait à l'*ARMURE *d'un hérisson*. (G. Sand.)

— Fig. Protection, moyen de défense : *Il n'a pas besoin d'armer cette tête qu'il expose à tant de périls, Dieu lui est une* ARMURE *plus assurée.* (Boss.) *Sans être méchantes, ces femmes sont toujours armées d'épingles, ce qui est la plus terrible des* ARMURES. (Mme E. de Gir.) *La patience est une* ARMURE *impénétrable.* (Maucroix.)

— Mar. La dernière des jumelles qui s'étendent sur un mât, une vergue, etc., pour en compléter les dimensions.

— Phys. Plaque de fer doux dont on entoure l'aimant pour en conserver ou en augmenter la vertu.

— Chass. Peau très-épaisse que le sanglier a dessus et au défaut de l'épaule.

— Agric. Espèce de râteau de bois que l'on adapte au dos de certaines faux pour recevoir les herbes à mesure qu'elles sont coupées.

— Arboric. Appareil, le plus ordinairement en bois, quelquefois en fer, dont on entoure les jeunes arbres dans le haut tige pour les défendre contre les mutilations ou les accidents auxquels ils sont exposés.

— Papeterie. Enveloppe des rames de papier, laquelle se fait ordinairement avec des maculatures bleues ou grises, suivant la sorte de papier qu'on enveloppe.

— Verrerie. Planchette que, dans certaines circonstances, l'ouvrier souffleur attache à sa canne, et sur laquelle il roule la canne.

— Techn. Ferrure, pièces de fer servant à maintenir, fortifier, préserver une charpente, une machine : L'ARMURE *d'une meule de moulin*. ‖ Nom des divers objets, feuilles de fer-blanc, bruyères vernissées, etc., dont on entoure un pigeonnier pour empêcher les rats et autres grimpants de s'y introduire : *Refaire l'*ARMURE. *Réparer l'*ARMURE. ‖ Petites pièces de fer aux deux bouts de la navette. ‖ Manuf. Se dit de l'ensemble du système de *lames* ou *lisses* que comporte un métier à tisser, suivant le genre de tissu qu'il doit produire : L'ARMURE *la plus simple est à deux lames ; c'est celle qui fait la toile unie, où la moitié de la chaîne se lève et se baisse alternativement*. L'ARMURE *du coutil est à quatre lames*, etc.

— Hist. *Armures fées*, Nom que l'on donnait aux armures de certains paladins, que l'on croyait avoir été fabriquées et enchantées par des fées protectrices.

— **Syn. Armure, arme.** V. ARME.

— **Epithètes.** Complète, chevaleresque, guerrière, belliqueuse, pesante, retentissante, légère, polie, luisante, brillante, éclatante, étincelante, riche, magnifique, splendide, fidèle, épaisse, impénétrable, faussée, disjointe, disloquée, brisée, ancienne, antique, appendue, suspendue, rouillée.

— **Encycl.** Hist. Tous les peuples guerriers de l'antiquité ont connu une ou plusieurs des armes défensives destinées à couvrir le corps, telles que le casque, la cuirasse, etc. ; mais aucun n'a fait usage de l'*armure complète* ou *armure de pied en cap*, telle qu'on l'a portée en Europe pendant le moyen âge et le commencement de l'époque moderne. Cette *armure* prit naissance dans les premières années du xive siècle, à la suite de modifications successives apportées à la confection du vêtement de mailles, appelé *haubert*, que les chrétiens occidentaux avaient emprunté aux musulmans à l'époque des croisades. Elle consistait une sorte de robe métallique qui enveloppait tout le corps, et dont les diverses pièces se réunissaient entre elles au moyen de courroies, de crochets, etc. Elle se composait des parties suivantes : le *casque* ou *heaume* ; le *gorgerin*, qui entourait le cou ; le *hausse-col*, qui protégeait le haut de la poitrine ; la *cuirasse* ou *corps de cuirasse*, qui enveloppait le buste devant et derrière ; les *brassards*, qui couvraient les bras ; les *cubitières*, qui garantissaient les coudes ; les *épaulières*, qui recouvraient le point de jonction des brassards et de la cuirasse ; les *gantelets*, qui garnissaient les mains ; les *salles*, qui descendaient de la cuirasse sur le bas-ventre ; les *tassettes* ou *tuiles*, qui protégeaient le haut des cuisses ; les *cuissards*, qui garnissaient les cuisses ; les *grèves*, qui enfermaient les jambes ; les *genouillères*, qui recouvraient le point de jonction des cuissards et des grèves ; les *solerets*, qui garantissaient le dessus du pied. Les chevaux avaient eux-mêmes une *armure* particulière que l'on appelait *barde*, et qui se composait du *chanfrein*, pour garantir le devant de la tête ; du *manefaire*, pour le dessus du cou ; du *gorgerin*, pour le poitrail ; des *flancars* ou *flaschas*, pour les flancs, et de la *croupière*, pour la partie postérieure de l'animal. L'*armure* complète fut généralement employée jusqu'à la fin du xvie siècle. A partir de cette époque, l'extension donnée à l'usage des armes à feu la fit peu à peu abandonner. Du reste, pendant la durée de son règne, elle fut modifiée de mille manières, et c'est ce qui explique pourquoi on en trouve, dans les collections, un nombre presque infini de modèles différents.

— Arboric. Les *armures* sont des appareils destinés à protéger les jeunes arbres contre toutes les causes extérieures qui peuvent nuire les mutiler ou de les ébranler, telles que animaux domestiques, choc des instruments aratoires, etc. Une excellente *armure* est celle que M. Dubreuil conseille de faire au moyen de quatre lattes en bois de chêne, longues de 1m,60 sur 0,03 de largeur et 0,015 d'épaisseur, garnies de quatorze pointes de Paris, n° 16. Ces quatre lattes, réunies entre elles par des fils de fer, forment un cylindre dont on entoure la tige des arbres et qui s'appuie sur le sol. Un bourrelet en vieux chanvre est fixé au sommet et à la base de l'*armure* pour empêcher l'arbre d'être blessé par le frottement. Lorsqu'on redoute le choc des instruments aratoires, des voitures, etc., on se sert ordinairement de deux pieux en bois dur, que l'on place de chaque côté de la tige, en les inclinant un peu l'un vers l'autre, et qui sont maintenus à l'aide de traverses. Le mode d'*armure* le plus simple consiste à envelopper la tige de branches d'épines.

ARMURERIE s. f. (ar-mu-re-ri — rad. *armure*). Profession d'armurier. ‖ Atelier, boutique d'armurier.

— **Encycl.** ARMURERIE D'ART. Si nous jugions de l'habileté des armuriers grecs de l'âge héroïque par les descriptions qu'Homère a tracées des armes que portaient les chefs assemblés devant Troie, il faudrait reconnaître tout d'abord la supériorité des anciens sur les modernes dans l'art de travailler les métaux. Le bouclier d'Achille (V. BOUCLIER), offre une grandeur de composition et une richesse de détails que l'imagination seule du poëte a pu créer. On a prétendu, il est vrai, qu'Homère pouvait avoir conçu l'idée de ce merveilleux ouvrage d'après des modèles qu'il avait vus en Asie : en admettant qu'il en eût été ainsi, il resterait à expliquer comment les descriptions dans les âges suivants, portèrent les différents arts à une perfection inconnue avant eux, ne produisirent jamais rien de comparable à ce bouclier. Mais ce qu'il est permis de croire sur la foi d'Homère, c'est que l'on connaissait de son temps l'art de combiner les métaux, de les graver, de les ciseler, de les damasquiner, et que les armuriers les employaient pour donner aux produits de leur industrie à la fois plus de solidité et plus de luxe. On peut induire de divers passages de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* que les boucliers, les casques, les cuirasses se fabriquaient d'ordinaire en bronze, et qu'on se bornait généralement à les polir avec le plus de soin possible, pour que leur vif éclat éblouît l'ennemi. On employait quelquefois des métaux différents : la cuirasse d'Agamemnon était formée d'un treillis de vergés d'or, d'étain et d'un autre métal que le poëte nomme cyanée ; le bouclier du même chef était bordé de dix cercles d'airain et orné à sa surface de vingt bosses d'étain avec une bosse de cyanée au milieu. Ces bandes et ces bosses métalliques recouvraient presque toujours des cuirs superposés : c'est ainsi que le bouclier d'Ajax était fait de sept cuirs de bœuf assemblés au moyen d'une lame de bronze. Des figures symboliques, véritables armoiries, ornaient les armes des chefs, particulièrement leurs boucliers : ces symboles rappelaient les qualités personnelles de celui à qui appartenait l'armure, ou bien l'origine de sa race et les exploits de ses ancêtres. Nul doute que les Grecs n'aient déployé, par la suite, une exquise délicatesse dans l'exécution de ces ornements et qu'ils n'aient créé de véritables chefs-d'œuvre d'armurerie. Le temps n'a malheureusement épargné aucune de leurs productions en ce genre.

Les Romains n'eurent pendant longtemps que des armures d'une fabrication grossière ; Polybe nous apprend qu'à son époque les boucliers étaient faits de deux planches collées ensemble et recouvertes de cuir ; les bords et le milieu étaient garnis de lames de fer. Ce ne fut guère qu'après la conquête de la Grèce que les Romains adoptèrent l'usage des décorations emblématiques : chaque légion avait ses symboles particuliers, que les soldats faisaient peindre sur leurs boucliers. Les armures des chefs étaient en bronze ; elles étaient ornées de dessins gravés ou repoussés, représentant les exploits ou les portraits des ancêtres de ceux à qui elles appartenaient. Plus tard, elles furent enrichies d'argent, d'or, et même de perles et de pierres précieuses. Capitolin rapporte que l'empereur Maximin fit fabriquer de longues épées argentées et dorées et des casques ornés de pierres fines. Claudin, décrivant le faste militaire de son époque, parle de baudriers consistés de perles (*cingula baccis aspera*), de cuirasses ornées

d'émeraudes (*vitides smaragdis lorica*), de casques couverts de saphirs étincelants (*galea rendentes hyacinthis*), dépées à garde resplendissante (*capulis radiantibus enses*). C'étaient là, sans doute, des armes de parure plutôt que des armes de combat; mais on peut juger, par la valeur des matières employées à leur fabrication, du développement qu'avait pris à Rome l'*armurerie* de luxe. Parmi les produits de cette industrie les plus artistement travaillés, il faut ranger les boucliers voûtés, sur lesquels on trouvera des renseignements spéciaux au mot BOUCLIER.

L'art de ciseler et de damasquiner les métaux ne cessa pas d'être cultivé au moyen âge; mais il ne produisit guère que des châsses, des reliquaires, des retables, des crosses et d'autres ornements d'église. Les armes des preux ne se recommandaient d'ordinaire que par la solidité de leur trempe; nous voyons toutefois, par l'inventaire des armures de Louis le Hutin, par Du Cange, que l'or et l'argent étaient employés à rehausser les armes des grands personnages, et que l'on fabriquait des épées à garde et à pommeau émaillés. La renaissance artistique, au XVIe siècle, s'étendit à l'*armurerie*. Les cuirasses, jusqu'alors simplement polies ou cannelées, se couvrirent d'ornements et de sujets à figures gravés avec goût et damasquinés en or ou en argent. Les ornements les plus fréquemment employés étaient des fleurs, des bandes, des raies ou des filets en creux, imitant les dessins décoratifs des belles étoffes du temps (*Musée d'artillerie*, G. 55, 67, 92, 93). Le graveur reproduisait parfois les plis crevés et tailladés qui étaient en usage dans le costume civil (G. 30). Des armures dites *à l'antique* présentaient pour tout ornement des bandes d'écailles repoussées, alternativement dorées et argentées (G. 24). Mais le talent des artistes armuriers se déploya surtout dans les sujets à figures qu'ils ciselaient avec une délicatesse infinie dans la masse du métal (G. 6, 9, 33, 56, 57, 63, 67, 72, 114, 120). Les peintres les plus illustres ne dédaignaient pas de donner les dessins de ces compositions; c'est ainsi qu'une magnifique armure italienne (G. 68) du musée d'artillerie passe pour avoir été exécutée d'après les cartons de Jules Romain; les figures d'enfants et de femmes assises dont le plastron est décoré, et les mascarons des grandes tassettes sont dignes de ce maître. Cette pièce remarquable a été gravée par Carré dans sa *Pompe*. Une autre armure italienne (G. 65), qui, comme celle dont nous venons de parler, est passée de la collection de Sedan au musée d'artillerie, peut donner une idée de la perfection avec laquelle les armuriers du XVIe siècle pratiquaient la damasquinure et la ciselure; cette pièce, connue sous le nom d'*armure aux lions*, passe à tort pour avoir appartenu à François Ier. M. Penguilly L'Haridon la regarde comme un ouvrage du milieu du XVIe siècle: le plastron est orné d'une croix damasquinée en argent et de bandes horizontales composées de feuilles de vignes fortement damasquinées en or. Le casque représente une tête de lion d'un travail très-remarquable; la crinière forme le timbre; des têtes de lion figurent également aux épaulières et aux cubitières. Un véritable chef-d'œuvre de l'art du ciseleur est l'armure que l'on prétend avoir été exécutée pour François Ier par Benvenuto Cellini: elle est ornée de merveilleuses figurines d'amours et de satyres, de trophées, d'emblèmes et d'arabesques combinés avec un goût exquis et damasquinés en or sur fond noir; le casque, surmonté d'une chimère s'élançant la gueule ouverte et les ailes déployées, est d'un admirable effet. La décoration des casques, des armets, des morions, des cabassets, prêtait aux combinaisons les plus variées, les plus élégantes: les sujets étaient quelquefois gravés (H. 30, 37, 39, 45, 144, 147), le plus souvent repoussés en ronde bosse, ciselés et damasquinés en or ou en argent (H. 79 à 82, 100, 129, 130, 132, 133). Les bouciers, les rondaches étaient l'objet d'un travail semblable: l'ombilic était ordinairement décoré d'une figure en forte saillie, de Méduse, de chimère, de satyre, etc.; les compartiments de la bordure et de la frise étaient occupés par des combats, des chasses, des scènes de la mythologie ou de l'histoire ancienne, des allégories, ou simplement par des trophées, des masques, des arabesques ou d'autres ornements décoratifs du style le plus élégant (I. 14 à 23). Les rondelles ou rondaches que les grands personnages faisaient porter devant eux dans les cérémonies, se distinguaient par la richesse de leur ornementation; le musée d'artillerie en possède plusieurs qui peuvent passer pour de véritables œuvres d'art; nous citerons entre autres: une rondelle italienne (I. 14) du travail le plus délicat, dont les ornements, figurines et arabesques en fer noirci se détachent en demi-relief sur fond d'or; une rondache (I. 16) de même fabrication, dont l'ombilic est décoré d'une tête de satyre barbu; la frise, de médaillons d'empereurs romains et de trophées divers; la partie comprise entre l'ombilic et la frise, de quatre cartouches représentant les hauts faits d'Horatius Coclès, de Mucius Scævola, de Curtius et de Manlius Torquatus. Les épées, les dagues, les poignards, armes de parure et de luxe par excellence, étaient fabriqués avec un soin tout particulier. La garde et le pommeau étaient couverts de figurines finement ciselées ou sculptées en relief, tantôt en acier brunit sur fond d'or, tantôt damasquinées en or, ou inversement, sur fond noir. Les volutes et les torsades de la garde affectaient les formes les plus capricieuses. La lame elle-même était ornée de gravures délicates, représentant le plus souvent des armoiries avec des devises guerrières, galantes ou religieuses, comme celles-ci: *Gloria patria; Vincere aut mori; Pacis et armorum vapitat; Mihi bellum, mihi gloria; In te, Domine, sperani; Spes mea Deus; Amour ne peut, où rigueur veut; A bien conduire son espoir, il faut attendre la fin.* Quant aux sujets qui décoraient la garde et le pommeau, c'étaient tantôt des sujets religieux (Mus. de Cluny, no 1,464), tantôt des compositions mythologiques ou allégoriques (M. d'A., J. 24, 29, 36, 72), tantôt des figures de guerriers et des combats (J. 17, 26, 36, 78, 187, 479), tantôt des chases, des oiseaux, des fleurs, des feuillages (J. 17, 43, 71, 99, 100, 103). Une dague du musée Sauvageot, qui a appartenu à un garde suisse de François Ier, est ornée de sculptures en ivoire doré que l'on croit avoir été exécutées sur les dessins d'Holbein. Assez souvent, la poignée des épées et des poignards était en cuivre sculpté, au lieu d'être en métal. On revêtait aussi l'arbrier des arbalètes d'incrustations en ivoire découpées et ciselées avec une grande perfection (I. 46, 50 à 52, 56 à 58) et représentant des rinceaux, des trophées, des chasses, des figures chimériques. Les arquebuses furent décorées d'ornements semblables, en même temps que le canon, le chien, le corps de platine et la plaque de couche furent enrichis de ciselures et de sculptures en plein relief.

Au XVIe et au XVIIe siècle, l'*armurerie*, produisit de charmants ouvrages, principalement en fait d'armes de chasse, mais, à vrai dire, elle ne réalisa pas de progrès sous le rapport artistique. Aujourd'hui que l'art se marie à la plupart des industries, les armes de luxe sont devenues de véritables chefs-d'œuvre par l'élégance de leurs formes, par la variété et le bon goût des sculptures dont elles sont ornées, par la richesse de la matière et le fini du travail. L'exposition universelle de 1855 a montré que dans cette industrie, comme dans toutes celles qui demandent du goût, la France tient le premier rang; citer parmi les arquebusiers qui ont pris part à cette exposition: MM. Blanchard, Béringer, Caron, Claudin, Devisme, Gastinne-Renette, Gauvain, Lefaucheux, Lefaure, Lepage-Mouthier, Thomas, etc., c'est rappeler des noms bien connus de tous les amateurs de belles armes. La description d'un fusil sorti des ateliers de M. Claudin et sculpté par M. J. Knecht sur les dessins de M. Riester, pourra donner une idée du bon goût qui préside à la fabrication française. Les chiens du fusil sont figurés par un serpent et deux chimères poursuivant un lézard qui se réfugie sous un feuillage, dans lequel est fouillé le tonnerre du canon; les corps de platine représentent des luttes d'animaux fantastiques modelés en relief; le support de la sous-garde, ciselé par M. Gaubert, est formé par une magnifique guirlande de feuillages, d'où s'échappe une chimère qui attaque deux animaux du même genre fuyant à travers les branchages; la bascule est couronnée par un serpent dévoré par une autre chimère. Le travail de la crosse, qui est en ébène, n'est pas moins digne d'éloges: M. Knecht a fouillé le bois avec une merveilleuse habileté, et l'a décoré d'un rombat de serpents et de chimères, scène bien mouvementée, très-originale et très-fantastique, qu'encadre une riche végétation de feuilles de platane et de houblon. Les armuriers étrangers dont les produits ont obtenu le plus de succès à l'exposition universelle ont été: MM. Lepage (de Liége); Lemille, Jansen, Colard, Malherbe, Raick (de Belgique); Krupp (d'Allemagne); Kutchenrenter (de Bavière); Rinzi (de Milan); Zuloaga (d'Espagne). L'ancienne et célèbre fabrique d'armes blanches de Solingen était dignement représentée par MM. Lüneschloss et Holler, qui ont exposé des épées et des sabres remarquables par la riche ciselure des gardes, par la beauté du poli et l'ornementation en or des lames.

Nous ne dirons qu'un mot des armes fabriquées en Orient. De tout temps, les divers peuples de l'Asie ont recherché les belles armes; mais, pour eux, la beauté ne consiste pas tant dans la perfection des ciselures et dans la variété des dessins que dans la richesse de la matière; comme les Romains de la décadence, ils préfèrent à d'ingénieuses compositions les métaux précieux et les diamants.

ARMURIER s. m. (ar-mu-rié — rad. *armure*). Celui qui fabrique, qui vend des sortes d'armes: *Un habile* ARMURIER. *Liége est encore, au* XIXe *siècle comme au* XVIe, *la ville des* ARMURIERS. (V. Hugo.)

— *Maître-armurier*, Sous-officier chargé spécialement de surveiller l'état des armes d'un régiment.

— Mar. Ouvrier embarqué sur les bâtiments de guerre pour entretenir les armes et tous les objets de serrurerie.

Encycl. — Il n'est peut-être pas de profession en France dont l'exercice soit réglementé par une combinaison plus compliquée de lois, de décrets et d'ordonnances, que la profession d'*armurier*. A Paris surtout, où les révolutions et les émeutes viennent de temps à autre mettre à sac les boutiques des *armuriers*, ils sont entourés d'un réseau de prescriptions minutieuses de police qui les ployer sans cesse l'amende et la prison; de plus, en cas de pillage, ils ne peuvent revendiquer aucune indemnité. Il faut qu'ils aient constamment sous les yeux les lois sur les armes prohibées (23 décembre 1805), les lois et décrets relatifs à la fabrication des armes (30 septembre 1808, 14 décembre 1810, 24 mai 1834), et une foule d'ordonnances de police qui les multiplient à certaines époques. Tout *armurier* ou fabricant d'armes doit inscrire sur un registre spécial, paraphé par le maire, la quantité d'armes qu'il fabrique, achète et vend, avec les noms et domiciles des vendeurs et acheteurs (ordonn. du 24 juillet 1816, art. 12); les contrevenants encourent une amende de 16 fr. à 300 fr., et un emprisonnement de six jours à trois mois; cette peine est doublée en cas de récidive. Les fabricants, marchands ou ouvriers, ne peuvent vendre aucun canon de fusil sans qu'il ait été approuvé et marqué du poinçon d'acceptation, à peine de 300 fr. d'amende pour la première fois, d'une amende double en cas de récidive, et de confiscation des canons mis en vente (ordonn. du 14 décembre 1810, art. 8). Les armes de commerce doivent avoir un calibre d'au moins deux millimètres au-dessus ou au-dessous du calibre de guerre, à peine d'être saisies et d'être regardées comme appartenant au gouvernement (*id.* art. 2). De plus, il est enjoint aux *armuriers* d'avoir toujours leurs armes démontées, afin qu'elles ne puissent servir si l'on venait à piller leurs boutiques dans une émeute.

ARMUS s. m. (ar-muss — mot lat., tiré du gr. *armos*, jointure). Ornith. Epaule ou partie latérale du corps des oiseaux, dont le bas est contigu à la poitrine.

ARMUYDEN. V. ARNEMUYDEN.

ARNAC-POMPADOUR, bourg de France, dép. de la Corrèze, arrond. de Brives; 1,386 hab. Près de là, château antique donné avec ses dépendances, par Louis XV, à la marquise de Pompadour.

ARNAGE, joli hameau du dép. de la Sarthe, sur la Sarthe. C'est là que se déchargent les marchandises qui remontent la rivière depuis Angers.

ARNAL (Scipion D'), ingénieur français, né à Valleraugue en 1733, mort en 1801. Il fut d'abord chanoine à Alais, et vers 1780 se livra exclusivement à l'étude de la mécanique. Ce savant laborieux et d'un génie inventif consuma sa vie et ses ressources à des entreprises utiles, mais qui demeurèrent infructueuses. Il avait inventé des moulins à feu, ainsi qu'une machine à feu pour remonter des bateaux sur les rivières; mais, malgré ses efforts, il ne put parvenir à exploiter industriellement ses inventions, sur lesquelles il a publié divers écrits: *Prospectus de la navigation générale des rivières par le moyen de la machine à feu* (1781); *Mémoire sur les moulins à feu établis à Nîmes* (1783), etc. Il a aussi mis en vers la *Déclaration des droits de l'homme* (1799). Cette production fut adoptée dans le Gard pour les écoles primaires.

ARNAL (Jean-Pierre), architecte espagnol, né à Madrid en 1735, mort en 1805. Chargé de dresser les plans et dessins de l'Alhambra et des antiquités moresques de Cordoue, il exécuta ce travail avec tant de talent, qu'il fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts de Madrid (1767). On cite encore parmi ses travaux les dessins des ruines et mosaïques découvertes aux environs de Tolède. Il devint directeur de l'Ecole d'architecture.

ARNAL (Etienne), acteur comique français, né à Meulan (Seine-et-Oise), le 1er février 1794. Lui-même nous indique ainsi son origine et son éducation:

Je suis tout bonnement le fils d'un épicier...
Elevé gauvrement, loin des murs du collége.
Un frère ignorantin, m'apprit qu'il savait,
En assez peu de temps m'apprit ce qu'il savait.
Epître à Bouffé.

Entré à quatorze ans aux pupilles de la garde, Arnal fit la campagne de France et prit part à la défense de Paris. Les désastres de 1814 mirent fin à sa carrière militaire. Au commencement de la Restauration, il travailla chez un fabricant de boutons qu'il quitta pour le théâtre, vers lequel ses goûts l'entraînaient; il s'essaya comme tant d'autres chez Doyen, qui dirigeait, rue Transnonain, un théâtre de société. Par une erreur assez piquante, cet excellent comique se croyait destiné au genre tragique, fort à la mode alors, et joua dans *Gabrielle de Vergy*, *Mithridate*, etc.; l'effet de fou rire qu'il produisit l'éclaira sur sa vocation, qui fut complétée en 1669 par l'antiquaire Arne Magnusson.

ARNASON (Jean-Magnus), théologien danois, évêque de Skalholf, né en 1665, à Dyraflord (Islande), mort en 1743. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, dont beaucoup sont restés manuscrits. Parmi ceux qui ont été publiés, les principaux sont les suivants: *Calendrier perpétuel* (1707); une traduction du *Catéchisme de Luther*, avec un commentaire (1707); *Donatus, Grammatica*, et *Lexicon latino-islandicum*, Copenhague, 1734, etc.

ARNASON (Jean), jurisconsulte danois, né en Islande vers 1727, mort en 1777. On a de lui un ouvrage extrêmement important: *Introduction historique à la jurisprudence islandaise ancienne et moderne*, Copenhague, 1762, in-4°.

ARNAU (Juan), peintre espagnol, né à Barcelone en 1595, mort en 1693. Il se distingua surtout par les miniatures dont il orna des vies de saints et autres ouvrages de piété.

ARNAUD AMALRIC. V. AMALRIC.

ARNAUD DE BRESCIA, hérésiarque et philosophe scolastique du XIIe siècle, né vers 1100, à Brescia, vint en France dans sa jeunesse et suivit les leçons d'Abailard. De retour en Italie, il embrassa l'état monastique et se forma un parti puissant en déclamant contre l'avidité et la corruption trop réelles du clergé contemporain. Il paraît qu'il prêchait le dépouiller de ses biens temporels et le ramener à l'austère simplicité de l'Eglise primitive. Le premier résultat de ses prédications fut une révolte du peuple de Brescia contre son évêque. Anathématisé en 1139 par Innocent II au concile de Latran, il se retira à Zurich. Rappelé par son parti en 1145, il revint en Italie, chassa de Rome le pape Eugène III, et, s'appuyant sur la noblesse et le peuple, entreprit de rétablir la liberté civile et de réformer le clergé. Il institua un sénat, un tribunat et un ordre équestre, mêlant à ces réminiscences de la république romaine des souvenirs de l'âge primitif du christianisme. Il resta le véritable maître dans Rome pendant dix ans. En 1155, Adrien IV lança contre la ville l'interdit religieux. Les Romains épouvantés exilèrent Arnaud, qui, peu de temps après, fut livré au pape par l'empereur Frédéric Ier, conduit à Rome et brûlé vif. Ses cendres furent jetées dans le Tibre.

Les témoignages contemporains; et celui de saint Bernard lui-même, s'accordent à représenter ce novateur comme doué de vertus remarquables, d'une éloquence entraînante, et tous lui reconnaissent une grande pureté de mœurs et un désintéressement rare à cette époque. Toutefois, son ardeur politique fut plus vive, s'il est avéré qu'il voulut dépouiller le saint-siége du pouvoir temporel, il ne parlait pas avoir attaqué les dogmes fondamentaux de l'Eglise; mais ses prédications avaient dans les sectes du moyen âge, dont il est lui-même une des grandes figures. Comme tous les novateurs et comme tous les vaincus, son caractère et ses actes ont été défigurés par la partialité de l'histoire, trop souvent asservie aux triomphateurs, et nous ne le connaissons guère que par les attaques de ses ennemis. Mais on est assuré de sa grandeur et par le rôle qu'il a joué, et par les haines mêmes qu'il a suscitées. Son grand adversaire, saint Bernard, écrivait de lui: « Il serait à souhaiter que sa doctrine fût aussi saine que vive. Si vous connaissez cet homme! il ne mange ni ne boit; comme le diable, il n'a soif que du sang des âmes. »

Les écrivains ecclésiastiques ont représenté l'état de Rome pendant cette renaissance de la république comme une période de sédition et d'anarchie. Mais l'opinion des partisans de la puissance temporelle du pape étant évidemment faite d'avance, leurs assertions ne peuvent avoir un grand poids. Ce qui est certain, c'est qu'indépendamment de ses idées de réforme religieuse, que l'on connaît peu, Arnaud de Brescia fut le représentant, sur la scène politique, de ce mouvement général d'émancipation et de renaissance qui, depuis dix d'autres, nombreux hommes de cette époque tentèrent d'introduire dans la philosophie, dans la théologie et dans la politique. S'appuyant sur l'esprit de liberté de ses ancêtres, qui s'était conservé en Italie, il osa s'élever jusqu'à l'idée de restaurer la république et la liberté antique. A quelque point de vue qu'on le juge, sa tentative n'en reste pas moins un des épisodes les plus frappants de cette époque.

Arnaud de Brescia (*Arnaldo da Brescia*), tragédie de Nicolini. L'idée de ce beau poëme est la révolte du droit contre le triple joug de la théocratie, de la force matérielle et de l'oppression étrangère. Le droit succombe; mais, en expirant, le martyr a le regard tourné vers le ciel. Arnaldo, c'est le symbole de l'Italie torturée par les pontifes romains et par les Césars allemands; il monte sur le bûcher, plein d'espérance en sa résurrection. Dans ce drame, toute une époque se reflète; autour des trois grandes figures du moine, du pape et de l'empereur, viennent se grouper les aspirations, les fanatismes et les douleurs de tout un siècle. Des salles du Vatican on descend sur les places tumultueuses de la ville éternelle; on parcourt les tristes solitudes de la campagne romaine, et dans les plaines désolées on ne trouve que des cités fumantes et les ruines que l'ont laissées derrière eux les barbares du Nord. L'hymne de la douleur se mêle à celui des batailles, et lorsque la victime est immolée et le sacrifice accompli, les deux tyrans du monde s'embrassent sur ses cendres, et la chaîne de l'esclavage est rivée. Une des plus admirables créations, non-seulement de Nicolini, mais peut-être de la littérature dramatique, c'est le caractère d'Adelasia. Cette femme personnifie la lutte qui s'élève dans une âme passionnée entre les sentiments du cœur et le fanatisme religieux. Adelasia aime son mari aussi ardemment qu'il est possible d'aimer sur la terre, mais elle l'abhorre comme partisan d'Arnaud, c'est-à-dire comme coupable d'hérésie et frappé d'anathème; elle va, l'insensée, le dénoncer secrètement au pontife, qui la trahit, et devient le bourreau de son époux. La scène entre Adelasia et le pape ne peut être comparée, pour la force et le contraste des sentiments et le coloris dramatique, qu'à une autre scène entre Adrien IV et Arnaud, où les deux principes de la liberté et du despotisme se trouvent en présence dans un moment solennel.

L'appariteur d'*Arnaldo da Brescia* fut un véritable événement politique; les saintes colères du poëte trouvèrent un écho dans tous les cœurs vraiment italiens. Le mérite littéraire de l'œuvre, dans laquelle l'auteur s'était attaché à ménager les deux écoles romantique et classique, justifie pleinement l'immense succès qu'elle obtint dès son apparition.

ARNAUD (Daniel), troubadour du XIIe siècle, né à Riberac (Périgord), mort vers 1189. Il vécut quelque temps à la cour de Richard Cœur-de-Lion. Il inventa une sorte de poésie nommée *sestine*, et excella dans un genre assez puéril et qui était neuf alors, les bouts-rimés. Dante et Pétrarque l'avaient en haute estime. La bibliothèque de Paris et celle de Florence possèdent de lui, en manuscrits, plusieurs poèmes érotiques.

ARNAUD ou **ARNAUT de Marveih**, troubadour périgourdin, mort vers 1189. Attaché à la comtesse Adélaïde, femme de Roger II, vicomte de Béziers, il en fit l'objet de ses chants d'amour, et se vit, pour cette hardiesse, éloigné de sa présence. Il fut ensuite accueilli à la cour du seigneur de Montpellier. Quelques-unes des pièces qui restent de lui ont été insérées dans le recueil de Millot. Elles sont peu estimées.

ARNAUD, ARNALDUS, abbé de Bonneval au XIIe siècle, né dans le Dauphiné, a composé une partie de la vie de saint Bernard, insérée dans les œuvres du célèbre docteur, édition de Paris, 1690, et dans le recueil de Surius.

ARNAUD de Carcassès, troubadour provençal, mort en 1270. Il n'est connu que par un petit poëme, intitulé le *Perroquet*, où M. Raynouard trouve « l'esprit brillant de la chevalerie allié au goût anacréontique des fictions extravagantes de l'Orient. »

ARNAUD de Marsan, troubadour provençal de la fin du XIIe siècle. Il ne reste de lui qu'une pièce assez curieuse sur les modes de son temps et sur les mœurs et usages des grands seigneurs.

ARNAUD de Tintignac ou **de Cotignac**, troubadour provençal du XIVe siècle, fut attaché à Louis, roi de Sicile, et à la reine Jeanne, qui l'employèrent dans diverses négociations. Il reste de lui trois chansons, dont l'amour est le sujet.

ARNAUD de Villeneuve, médecin et alchimiste, né vers 1240, mort en 1313. On n'est pas d'accord sur le lieu de sa naissance; on sait, il est vrai, par le nom même qu'il porte, qu'il devait être originaire de *Villeneuve*, à la fois le guide spirituel et le chef temporel, le Moïse et le Josué de ces proscrits, qui traverseront une partie de la Savoie, se jetèrent dans les Alpes, franchirent les sommets neigeux qui entourent le mont Blanc, le grand et le petit mont Cenis, écrasèrent près d'Exilles vingt-six compagnies de troupes françaises retranchées sur une hauteur, et atteignirent enfin, après onze jours de marche à travers les précipices et les avalanches, la Balsille, premier village des vallées. Bientôt commença contre les Vaudois une guerre acharnée. Les Piémontais et les Français les traquent comme des bêtes fauves jusque dans les retraites les plus inaccessibles. Réduit à la dernière extrémité, Arnaud se retranche sur un rocher gigantesque, résolu à combattre jusqu'à la mort. Les Français, commandés par le marquis d'Ombrailles, sont repoussés avec des pertes considérables. Au printemps de l'année suivante (1690), un grand capitaine, Catinat, vint également se briser au pied de cette forteresse naturelle. Ces agriles montagnards, ces *Barbets* si méprisés, résistèrent encore au marquis de Feuquières. Mais ils étaient sur le point de succomber dans cette lutte désespérée, lorsque le duc de Savoie, ayant trompé son alliance avec le roi de France, leur permit le libre exercice de leur religion, et leur confia même la défense des vallées. Arnaud quitta l'épée et retourna au village de la Tour reprendre ses modestes fonctions de pasteur. Huit ans plus tard, Victor-Amédée ayant fait sa paix avec la France, Louis XIV imposa encore d'odieuses persécutions: Arnaud dut s'exiler de nouveau de sa patrie d'adoption. Trois mille hommes le suivirent. Il les conduisit dans le Wurtemberg, où le gouvernement leur donna des terres et la liberté de leur culte. Les persécutions s'étant apaisées, il revint à diverses reprises dans ses chères vallées, qu'il eut la consolation de retrouver libres et heureuses, et il alla achever ses jours au milieu de sa colonie d'Allemagne. Cet homme héroïque et vénérable a laissé un récit de sa fameuse expédition, sous le titre de *Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées*, réimpr. à Neufchâtel en 1845. M. Th. Muret a écrit une *Histoire de Henri Arnaud, pasteur et chef militaire des Vaudois du Piémont*, Paris, 1853.

ARNAUD Nobleville (Louis-Daniel), médecin, né à Orléans en 1701, mort en 1778. Outre quelques ouvrages de médecine, on a de lui: *Traité du rossignol franc ou chanteur, contenant la manière de le prendre au filet, de le nourrir facilement en cage, et d'en avoir le chant pendant toute l'année*, 1751; *Manuel des dames de charité*, 1751, recueil de formules médicales à l'usage des personnes charitables; *Histoire naturelle des animaux, pour servir de continuation à la matière médicale de Geoffroy*, 1756.

ARNAUD de Rossil (Georges), chirurgien français, né vers le commencement du XVIIIe siècle, mort à Londres en 1774. Après avoir enseigné dans l'école de Saint-Côme, à Paris, il alla se fixer à Londres, où il acquit une brillante réputation. La plupart de ses ouvrages sont écrits dans la langue de son pays d'adoption. Les principaux sont les suivants: *Traité des hernies ou descentes* (1749); *Observations sur les maladies de l'urètre et de la vessie* (1763); *Mémoires historiques sur l'étude de la chirurgie et de la médecine en France et en Angleterre* (1768). Il y a une édition française in-4°.

ARNAUD (Georges D'), jurisconsulte et philosophe hollandais, né à Franeker en 1711, mort vers 1765. Il descendait d'une famille de protestants français réfugiés. Il composa, dit-on, à l'âge de douze ans, des vers latins et grecs élégants et harmonieux. Le reste de sa carrière répondit à ces brillants débuts. Il publia de savantes dissertations critiques et philologiques sur divers auteurs grecs, étudia ensuite la jurisprudence et devint lecteur en droit, puis professeur à l'université de Franeker. Ses principaux ouvrages de droit sont les suivants: *De jure servorum apud Romanos* (1734); *Variarum conjecturarum...* (1738). On a aussi publié de lui, en 1767, une dissertation sur la famille des Scævola, *Vitæ Scævolarum*.

ARNAUD (l'abbé François), littérateur français, né en 1720 à Aubignan, près de Carpentras, mort en 1784, vint à Paris en 1752, entra en 1762 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et à l'Académie française en 1771. Il écrivit le plus souvent en société avec Suard dans le *Journal étranger* (1760-1762); dans la *Gazette de France*; dans la *Gazette littéraire de l'Europe* (1764-1766). On a publié un choix des articles des deux amis sous ce titre: *Variétés littéraires*, ou *Recueil des pièces tant originales que traduites concernant la philosophie, la littérature et les arts*, Paris, 1770. Après avoir combattu les philosophes, il les soutint ensuite avec ardeur, se montra gluckiste passionné et fit une guerre d'épigrammes à Marmontel et aux piccinistes. Il publia, à cette occasion, de remarquables articles sur la musique ancienne. Une des plus mordantes épigrammes qu'il ait décochées contre Marmontel est celle où il tourne en ridicule la prétention de son adversaire à posséder le *secret* des vers de Racine; jamais, dit-il,

Jamais secret ne fut si bien gardé.

Les œuvres complètes de l'abbé Arnaud ont été publiées par Boudon, Paris, 1808, 2 vol in-8°.

ARNAUD (François-Thomas-Marie DE BACULARD D'), auteur dramatique et littérateur, né à Paris en 1718, d'une famille originaire de la Provence, mort en 1805. Il se fit remarquer de très-bonne heure par un talent poétique qui lui mérita la protection de Voltaire. Celui-ci le recommanda même au roi de Prusse. Frédéric l'appela bientôt à Berlin, et lui adressa les vers suivants, où il est fait allusion à Voltaire, avec lequel le royal poëte venait de se brouiller.

Déjà l'Apollon de la France
S'achemine à sa décadence;
Venez briller à votre tour;
Elevez-vous s'il baisse encore:
Ainsi le couchant d'un beau jour
Promet une plus belle aurore.

Disons, en passant, que ces vers du grand Frédéric ne valaient pas son épée. L'Apollon de la France se trouva peu flatté de n'être plus que le couchant d'un beau jour, et il fit expier la comparaison à son ancien protégé par une foule de sarcasmes sur sa personne et ses productions. D'Arnaud revint bientôt à Paris, et il vécut dans un état d'indigence voisin de la misère. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, tels que: les *Epreuves du sentiment*, les *Délassements de l'homme sensible*, les *Loisirs utiles*, recueil d'anecdotes, de nouvelles, de contes, la plupart imités de l'anglais et surchargés d'une déclamation pitoyable, mais où ne manquent ni la vérité ni l'intérêt, ce qui faisait dire à Jean-Jacques Rousseau: *M. d'Arnaud écrit avec son cœur*. Son théâtre est composé de quatre pièces dans le genre sombre et terrible, dont une seule, le *Comte de Comminges*, fut représentée, et ne dut une ombre de succès qu'à l'effroyable nouveauté du spectacle. Cet écrivain a encore donné un très-grand nombre de romans qui ne méritent pas d'être tirés de l'oubli, ainsi que des odes sacrées, les *Lamentations de Jérémie* (1792), qui ont été plusieurs fois réimprimées, et quelques fort médiocres, et dont Voltaire s'est moqué dans le quatrain si connu:

Savez-vous pourquoi Jérémie
A tant pleuré pendant sa vie?
C'est qu'en prophétisant il prévoyait
Que Baculard le traduirait.

Depuis, Voltaire a substitué le nom de Pompignan à celui de Baculard.

ARNAUD (Antoine), général, né à Grenoble en 1749, mort en 1804. Il s'enrôla à dix-huit ans dans le régiment des gardes de Lorraine, où il servit douze ans, puis il prit part aux luttes des premières guerres de la Révolution et devint commandant du 1er bataillon des volontaires du Calvados. Envoyé à l'armée du Nord, il combattit vaillamment à la bataille de Honschoote, où il eut le bras gauche fracassé d'un coup de feu, fit les campagnes de Hollande, passa en Italie sous Masséna, fut au Rhin et se distingua de la manière la plus brillante, surtout à la bataille de Hohenlinden, où il eut la plus grande part à la victoire ainsi qu'à la prise de Salzach, qui ouvrit l'Autrichienne. Sa belle conduite dans la campagne de Hanovre lui valut le grade de général de brigade. Il fut ensuite employé en Hollande, où il mourut peu de temps après.

ARNAUD (François), brave officier, né à Carcassonne en 1761, fit avec distinction les campagnes de la révolution et de l'empire, et se signala par des actions d'éclat au passage de la Roër en 1793, à la bataille d'Iéna, et dans la campagne de Prusse. Il était capitaine d'infanterie.

ARNAUD (Joseph), chef de bataillon de la garde, né à Saint-Laurent sous Montfort (Loire), s'enrôla en 1792, et se signala en diverses affaires, notamment à l'attaque de Saint-Jean d'Acre, à Eylau, à Ratisbonne, pendant la campagne de Russie, en Saxe, enfin dans la campagne de France, où il fut pour ainsi dire l'un des derniers défenseurs de Paris. Ce brave officier était criblé de blessures.

ARNAUD (Frédéric), **de l'Ariége**, homme politique, né à Saint-Girons (Ariége) en 1819, fut nommé représentant du peuple à la Constituante de 1848, et vota en général avec les républicains modérés. Il appartenait à l'école démocratique et catholique. Réélu à l'Assemblée législative, il combattit la politique de l'Elysée et se montra opposé à l'expédition de Rome. Il a publié quelques écrits empreints de cet esprit de conciliation entre le catholicisme et la liberté, qui fut l'illusion d'un groupe de penseurs contemporains, et, tout récemment, l'*Italie*, ouvrage important où il se prononce contre la puissance temporelle du saint-siége.

Un autre représentant du même nom, M. *Henri* ARNAUD (du Var), né à Draguignan en 1799, a siégé à la Montagne dans les deux assemblées de la république de 1848.

Enfin, un troisième personnage du même nom, M. *Joseph* ARNAUD, né en 1801, fut maire de Grenoble, député au Corps législatif en 1852 et en 1857 et mourut en 1885.

ARNAUD (Leroy DE SAINT-). V. SAINT-ARNAUD.

ARNAUDANQUE s. f. (ar-nô-dan-ke). Monnaie épiscopale d'Agen, qui tirait son nom d'Arnaud, évêque de cette ville au XIIe siècle.